

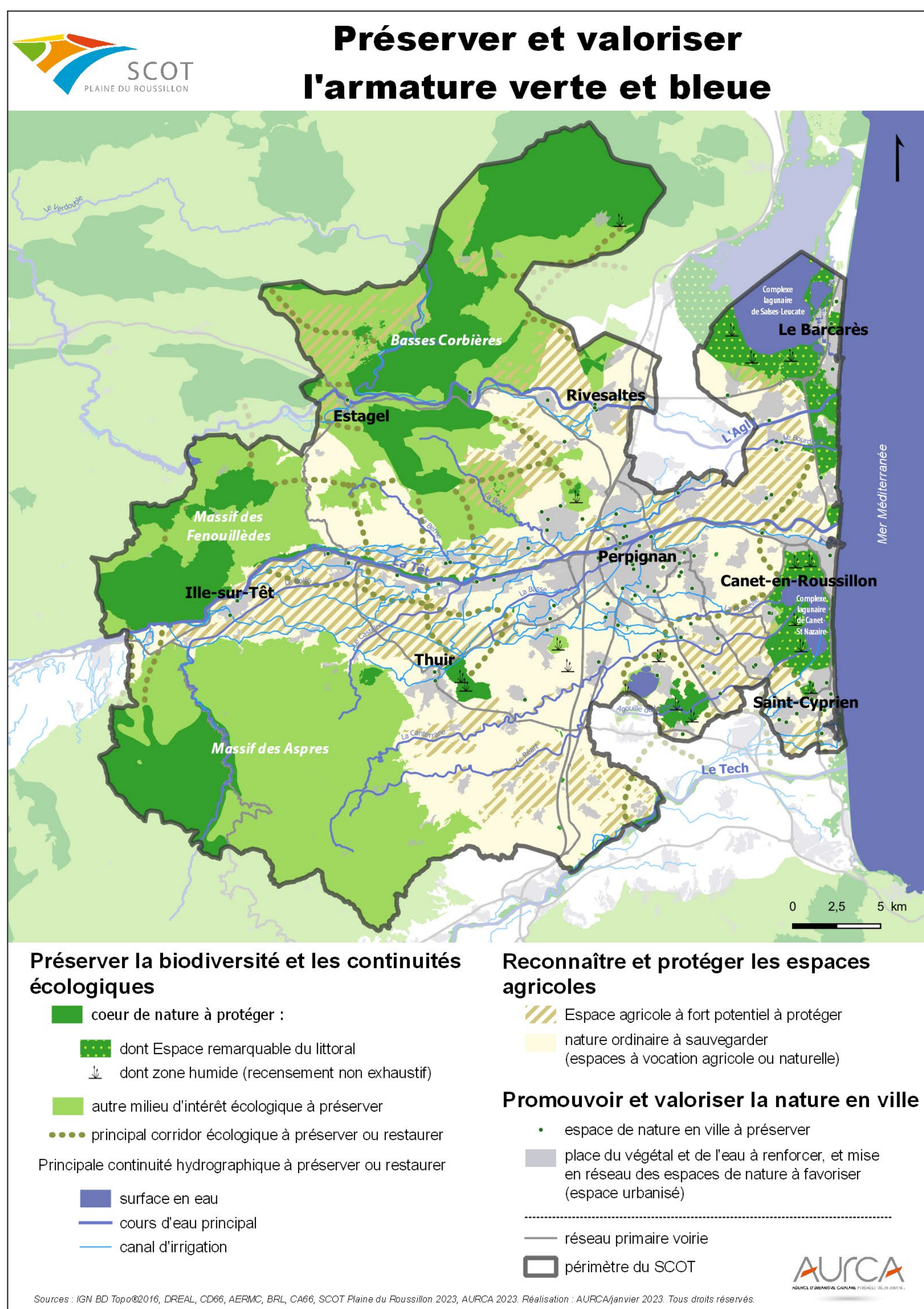
Ambition C



Préserver et s'adapter pour intégrer et anticiper les nouveaux enjeux environnementaux

Ambition B

Cette ambition regroupe les orientations en matière de transition écologique, de prise en compte des risques, de gestion et de préservation des ressources en eau, de valorisation de l'armature verte et bleue, et d'évitement des pollutions et nuisances.



Révision du Schéma de Cohérence Territoriale PLAINE DU ROUSSILLON

Cela entend notamment :

- Un développement urbain plus économe en énergie avec un développement et un encadrement de la production d'énergies renouvelables
- Un renforcement de la prise en compte des risques dans l'aménagement
- La limitation de l'imperméabilisation des sols dans les nouvelles opérations urbaines
- La préservation de la ressource en eau par le conditionnement des ouvertures à l'urbanisation à la suffisance de la ressource en eau en quantité et qualité
- Le renforcement de la gestion des eaux usées et la protection des milieux aquatiques et humides
- La préservation et la valorisation d'une armature verte et bleue
- La promotion de la nature en ville avec le renforcement dans les milieux urbains de la place du végétal et de l'eau
- La limitation des pollutions et nuisances de toute sorte

